



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

Date de la convocation 29 Septembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude.		

Objet : Contrat de projet départemental du Clermontais – 2010.

Monsieur CAZORLA informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur le contrat de projet départemental 2010 du Clermontais, dont un projet a été établi entre le Département de l'Hérault, la Communauté de communes du Clermontais et la commune de CLERMONT L'HERAULT.

Il précise que ce contrat tripartite contient un plan d'actions pour l'année 2010 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée pour partie par la Commune, par l'Office culturel du Clermontais, et pour partie par la Communauté de communes.

Monsieur CAZORLA présente au conseil le tableau ci-dessous qui reprend la répartition globale des cofinancements du Département, ainsi que le montant global des actions communales et communautaires, en fonctionnement et en investissement.

Partenaires territoriaux	Fonctionnement			Investissement			Cumul		
	Coût actions (1)	Sub CG (2)	% (3)	Coût actions (4)	Subvention CG (5)	% (6)	Coût global des actions (7)	Sub globale CG 34 (8)	% (8/T8) (9)
Ville de Clermont l'Hlt	37 300	16 050	43%	837 467	409 712	49%	874 767	425 762	49%
Communauté de communes	196 950	41 238	21%	2 000 000	335 000	17%	2 196 950	376 238	17%
OCC (tiers bénéficiaire)	92 800	28 000	30%	0	0	0%	92 800	28 000	30%
Conseil général				83 612			83 612		
Totaux	327 050	85 288	26%	2 837 467	744 712	26%	3 164 517	830 000	26%

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le contrat de projet départemental 2010 du Clermontais, tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.